

" INYENZI "

(= TOTSI)

INGANGURARUGO Z'u RWANDA (COMITE DE LIBERATION
= salt NATIONALE)

Les 10 commandements des ^{= krijger} ABATABAZI

1. Toute personne désireuse de s'engager dans le comité de la libération nationale doit croire que les Belges ont détruit le Rwanda. Par conséquent ils doivent souffrir quant à leur corps et à leurs biens. Tout qui sera admis à être Intare, recevra une décoration et sera nommé "INGANGURARUGO".
2. Tout INGANGURARUGO doit éviter de s'entendre avec le Belge et de voisiner avec lui en AFRIQUE.
3. Les INGANGURARUGO ne combattent pas tous les blancs; mais respectent les biens des blancs qui n'ont pas collaboré avec les Belges à détruire le Rwanda.
4. Tout qui supprimera un Belge recevra une lettre de protection. Tout Belge est ennemi du Rwanda; il mérite d'être déraciné comme toutes les autres maladies. Ce pour des raisons suivantes : ils ont tué MUSINGA, MUTARA et enterré tout un monde à NYAMATA, sauvagement maltraité des milliers et des milliers de gens, incendié les maisons. Leurs soldats ont violé nos femmes, voire de toutes petites filles.
5. Tout INGANGURARUGO doit jurer devant 10 témoins avant d'être admis dans le COMITE DE LIBERATION NATIONALE. Il doit jurer dans ces termes : "Je jure devant ces témoins que pour moi KIGELI passe avant tout au Rwanda; "je jure au nom du Mwami KIGELI que j'obéirai aux commandants des "INGANGURARUGO. Au nom du Mwami KIGELI, j'obéirai à tous les dix commandements "des ABATABAZI.
6. Tout rwandais qui sera ami des belges verra ses biens confisqués ou détruits. Si ce citoyen manque au 4e commandement, il sera pris pour un BELGE. Il sera traduit devant le conseil supérieur des INGANGURARUGO. Il est strictement défendu à tout INGANGURARUGO de révéler quelque chose du COMITE DE LIBERATION s'il n'est pas autorisé par le chef local.
7. La direction est composée par les chefs locaux, leurs 2 IC, ayant à la tête un CAPITAINE. Celui-ci est secondé par un tribunal de 4 chefs. Tous ceux-ci sont élus par les chefs locaux. Le CAPITAINE peut être remplacé par 3 voix sur 4 de l'ensemble des chefs. Tout chef local, son adjoint, peuvent être remplacés par une partie des chefs qui dépasse les autres d'une voix. Si un des chefs vient à mourir, il est remplacé par son second, jusqu'à la prochaine session des chefs. Le comité peut siéger quand tous les chefs locaux sont réunis ou leurs représentants au moins au nombre de 10. Tout chef local peut renvoyer un INGANGURARUGO ou lui retirer insigne. On ne peut le dégrader sans le consentement des chefs réunis. Toute promotion est donnée par le capitaine sous la demande du chef local.
8. Le comité de libération nationale possède un recueil de tactique de combat et toute la marche du recrutement. Ce recueil s'intitule "IMIHIGO", tout chef local en a un. Tout Ingangurarugo va toujours avec son insigne c.à.d une carte cachetée et marquée "URUHAME RW'ABAGABA-VIRTUS-INGANGURARUGO Z'u RWANDA" plus un chiffre secret signifiant son chef direct.
9. Le chef local est le seul à donner l'ordre de se replier si l'ennemi est plus fort, le seul à punir les fuyards suivant le 6e commandement. Le chef local attaque après avoir reçu l'ordre d'attaque par les supérieurs
10. Les INGANGURARUGO n'ont aucune puissance sur les doctrines divines. Des prêtres blancs à l'exception des Belges sont considérés suivant le 3e et le 6e commandement. Les PB (pères blancs) seront rabaissés à cause de leur duplicité pharisienne. Ce commandement sera suivi après avoir bien observé le 4e commandement.